**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**
**DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025**

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES**

*Conformément à la réforme de la publication des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1er juillet 2022, le compte-rendu est supprimé et remplacé par la liste des délibérations examinées*

Le vingt-cinq septembre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'ARGENT SUR SAULDRE, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne CASSIER, Maire.

Convocation adressée et publiée le 19 Septembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 19

PRESENTS : Mme Anne CASSIER, M. Philippe STROOBANT, Mme Gaëlle GIRAUD, M. Stéphane BORDIER, Mme Sophie ESPEJO, M. Guy LANDRY, M. Guy LEMONNIER, Mme Annette RAFIGNAT, M. Pierre COLIN, M. Denis GIRAUD, Mme Ingrid RIVIERE, Mme Elisabeth MAUROY, M. Pascal VILAIN, M. Jean-François CARCAGNO formant la majorité des membres en exercice

ABSENTE : Mme Anne-Sophie MOSSOT

POUVOIRS : M. Pierre LOEPER a donné procuration à Mme Anne CASSIER
Mme Aline GARNIER a donné procuration à Mme Annette RAFIGNAT
M. Romain MIMBOURG a donné procuration à Mme Gaëlle GIRAUD
Mme Anne MAMAN a donné procuration à M. Pascal VILAIN

**********

Début de séance : 19 h 00

Secrétaire de séance : M. Guy LANDRY

Procès-verbal du conseil municipal du 26 Juin 2025 : approuvé à l'unanimité des membres présents

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 Septembre 2025 sera consultable en mairie après son approbation lors du prochain conseil municipal.

Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :



COMMUNE D'ARGENT-SUR SAULDRE

**DELIBERATION n° 49/2025 du 25 SEPTEMBRE 2025**

**DEMANDE DE DOTATION DE L'ETAT ET DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES TRAVAUX DU FORAGE DES ROMILLONS – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Madame le Maire rappelle l'état d'avancement du projet de forage au lieu-dit Les Romillons afin d'améliorer la qualité de l'eau potable à Argent.

Les aides attendues du Département du Cher seront de 15% du coût des travaux et la dotation de l'Etat pourrait atteindre 40% du coût total des travaux, hors frais de publicité pour consultation d'entreprises et les frais de branchement électrique.

Vu la délibération N° 32/2025 du 26 juin 2025 par laquelle le conseil municipal a délibéré en juin sur la base d'une évaluation du montant des travaux du forage.

Le montant du marché de travaux du forage étant désormais connu, soit 438 123,78 € H.T, il convient d'actualiser le plan de financement de cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

**APPROUVE** le projet de réalisation des travaux de forage au lieu-dit Les Romillons.

**DECIDE** de solliciter auprès du conseil départemental du Cher une subvention de 65 718 euros HT, soit 15 % de 438 123,78 euros HT correspondant au coût total des travaux.

**DECIDE** de solliciter une dotation de l'Etat de 175 249,00 euros HT, soit 40 % de 438 123,78 euros HT correspondant au coût total des travaux.

**APPROUVE** en conséquence le plan de financement prévisionnel de l'opération :

| | |
|---|---|
| Coût du projet HT : | 438 123 € |
| Dotation de l'Etat : (40 % de 438 123 €) | 175 249 € |
| Conseil Départemental du Cher : (15 % de 438 123 €) | 65 718 € |
| Commune d'Argent sur Sauldre : (45 % de 438 123 € - fonds propres) | 197 155 € |

Mairie d'Argent-sur-Sauldre - Place de l'Hôtel de Ville - 18410 Argent sur Sauldre
Tél : 02.48.81.50.60 - Fax : 02.48.81.50.65 courriel : mairie@argentsursauldre.fr
Visitez notre site : www.argentsursauldre.fr

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

**********

**DELIBERATION n° 50/2025 du 25 SEPTEMBRE 2025**

**REMBOURSEMENT PAR LES COMMUNES DE BRINON SUR SAULDRE, BLANCAFORT, CLEMONT ET OIZON DES DEPENSES DU PÔLE EDUCATIF RURAL (PER) ENGAGEES PAR LA COMMUNE D'ARGENT SUR SAULDRE**

Madame le Maire rappelle qu'à la suite de l'Observatoire des Dynamiques Rurales, les communes d'Argent, Brinon, Clémont, Oizon et Blancafort ont décidé de créer un Pôle éducatif Rural (PER) qui regrouperait toutes les écoles des 5 communes. Cela reviendrait à composer un groupe scolaire avec la création d'un poste de directeur, pour cette nouvelle entité, déchargé à plein-temps pour un total de 14 classes.
Les principaux objectifs de ce projet sont les suivants :

- Création d'une direction mutualisée dès septembre 2025.
- Mutualiser les infrastructures : chaque commune possède des équipements variés qui, bien que dispersés, peuvent être utilisés de manière complémentaire dans le cadre d'un projet commun.
- Développer les "vacances apprenantes" : ce Pôle Éducatif Rural intégrera pleinement le dispositif des "vacances apprenantes", en commençant par une phase d'essai pour les vacances d'avril 2026, proposant aux enfants des programmes adaptés durant les périodes de vacances scolaires.
- Innover avec un projet TNE : la création d'une mallette FabLab mutualisée qui pourra être utilisée dans chacun des établissements, permettant aux enfants de travailler les compétences en matière de programmation et de robotique.

La délibération N° 37/2025 adoptée au conseil municipal du 26 juin 2025 a autorisé Madame le Maire à signer la convention constitutive du PER.

La signature est intervenue fin août en présence de tous les maires concernés et de l'Education Nationale.

Il a été convenu entre tous les maires que la commune d'Argent sur Sauldre porterait financièrement le projet qui sera intégré à son budget. Les autres communes rembourseront les frais inhérents au PER, au prorata de leur nombre d'élèves respectifs concernés par ce dispositif.



ARGENT SUR SAULDRE "Aux portes du Cher"
COMMUNE D'ARGENT-SUR SAULDRE

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer pour autoriser Madame le Maire, en sa qualité d'ordonnateur, d'émettre tout titre de recette nécessaire au remboursement des frais engagés dans le cadre du PER à l'encontre des communes de Brinon sur Sauldre, Blancafort, Clémont et Oizon.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

**DECIDE**

**D'AUTORISER** Madame le Maire à demander aux communes de Brinon sur Sauldre, Blancafort, Clémont et Oizon le remboursement des frais engagés par la commune d'Argent sur Sauldre pour le PER, au prorata du nombre d'élèves.

**********

**DELIBERATION n° 51/2025 du 25 SEPTEMBRE 2025**

**CIMETIERE COMMUNAL – LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS DANS L'ANCIEN CIMETIERE**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que de nombreuses concessions dans le cimetière présentent un réel état d'abandon, ce qui crée un problème majeur car les monuments ainsi délaissés nuisent à l'aspect général du cimetière.

Un premier travail de recensement des tombes va être effectué. Des plaques vont être posées sur les tombes invitant les familles à donner en mairie toute information sur le titulaire de la concession.
Pour remédier à cette situation, et permettre à la commune de récupérer les emplacements délaissés, une procédure de reprise de ces concessions est prévue au Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T. - articles L.2223-4, R.2223-13 à R.222321).

Le texte prévoit que les concessions visées par la reprise doivent avoir au moins trente années d'existence, et qu'elles n'ont enregistré aucune inhumation au cours des dix dernières années.

Les concessions doivent être en état d'abandon, c'est-à-dire avoir cessé d'être entretenues.

Les concessions doivent avoir fait l'objet de deux constats d'abandon en respectant une procédure très formalisée et dont la durée peut aller jusqu'à trois années.
Les conséquences de la reprise sont l'enlèvement des monuments et matériaux existants sur la concession et l'exhumation des restes des personnes inhumées. Le Maire fait aussitôt réinhumer ces restes dans l'un des ossuaires.

Mairie d'Argent-sur-Sauldre - Place de l'Hôtel de Ville - 18410 Argent sur Sauldre
Tél : 02.48.81.50.60 - Fax : 02.48.81.50.65 courriel : mairie@argentsursauldre.fr
Visitez notre site : www.argentsursauldre.fr

Lorsque toutes ces formalités ont été accomplies, la commune peut à nouveau concéder le terrain à une autre personne.

Il faut préciser que la commune reste propriétaire des emplacements concédés, la concession n'étant qu'un droit d'usage du terrain communal.

Les concessionnaires ont toutefois le devoir d'entretenir l'espace ainsi mis à leur disposition, mais ceci devient souvent de plus en plus difficile au fil du temps, quand les attributaires sont décédés ou n'ont plus d'ayant-droit.

L'article L.2223-17 du C.G.C.T, précise que le Maire a la faculté de demander l'accord du Conseil Municipal, qui est appelé à décider si la reprise des concessions est prononcée ou non, à l'issue de la procédure.

Dans l'affirmative, le Maire prendra l'arrêté prévu par ce même article.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

**DECIDE**

**D'AUTORISER** Madame le Maire à engager le lancement de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon dans l'ancien cimetière de la commune ;

**D'ADOPTER** le principe de la reprise, puis de la réattribution, des concessions abandonnées.

**********

## DELIBERATION n° 52/2025 du 25 SEPTEMBRE 2025

### COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

➢ **Décisions prises par le Maire en vertu d'une délégation du conseil municipal (Article L2122-22 du code général des collectivités territoriales)**

Madame le Maire rend compte aux conseillers des décisions prises par délégation du Conseil Municipal, conformément à la délibération N°16/2023 du 17 février 2023 :

- N° 78D/2025 : Approbation du contrat N°02039874 de location de matériel informatique avec OMR Infogérance
- N° 79D/2025 : Approbation du contrat N°02038996 de location de matériel informatique avec OMR Infogérance
- N° 81D/2025 : Acceptation de don
- N° 84D/2025 : Marché de restructuration du cabinet médical et aménagement des abords



COMMUNE D'ARGENT-SUR SAULDRE

➢ **Décisions prises par le Maire en vertu d'une délégation du conseil municipal (Article L5217-10-6 du code général des collectivités territoriales)**

- Néant

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- Prendre acte de ces décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

**PREND ACTE**, des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

**********

### QUESTIONS DIVERSES

**Délibération N° 49/2025 - Demande de dotation de l'Etat et de subvention auprès du conseil départemental pour les travaux du forage des Romillons – Actualisation du plan de financement**

Pascal VILAIN trouve dommage que le problème de la qualité de l'eau n'ait pas été traité avant l'arrêté de mise en demeure préfectorale.

Madame le Maire rappelle que cet arrêté, pris à l'encontre de la commune, est la conséquence de la mise en cause de l'Etat français par l'Europe sur ce problème mais que la qualité de l'eau d'Argent ne s'est pas détériorée en 2025.
Les problématiques liées à la présence de nitrates sont connues depuis les années 2010, ce qui a conduit le maire de l'époque, Denis MARDESSON, à lancer la recherche d'un nouveau forage présentant une eau de qualité. Le nouveau forage des Romillons a été identifié en 2014 avec des résultats très satisfaisants en qualité et en quantité. C'est la position intransigeante de l'ARS et les multiples analyses qui ont bloqué le dossier pendant de longs mois et empêché la poursuite de l'opération.

Pascal VILAIN trouve que la menace de sanctions pénales est un peu excessive. Il a pris connaissance d'un message de la Directrice régionale de l'ARS, diffusé sur les réseaux sociaux, qui reconnait le travail mené par la commune depuis plus de 10 ans malgré les positions de l'ARS. C'est assez surprenant car cela pourrait conduire à reconnaitre la responsabilité de l'Etat.

D'autre part, Pascal VILAIN revient sur les déclarations du premier ministre relatives à la création de maisons de santé, qui vont être favorisées par l'Etat afin de lutter contre les déserts médicaux. Il craint toutefois que cela ne conduise à l'installation d'un tel équipement à Aubigny plutôt qu'à Argent.

Mairie d'Argent-sur-Sauldre - Place de l'Hôtel de Ville - 18410 Argent sur Sauldre
Tél : 02.48.81.50.60 - Fax : 02.48.81.50.65 courriel : mairie@argentsursauldre.fr
Visitez notre site : www.argentsursauldre.fr

Madame le Maire tenait à remercier Madame Marie-Pierre RICHER, sénatrice, et Monsieur François CORMIER-BOULIGEON, député, pour leur soutien qui a permis qu'une rencontre avec Madame Clara DE BORT, Directrice régionale de l'ARS soit possible.

Madame le Maire explique que la commune d'Aubigny n'est pas considérée comme un désert médical car elle dispose de plusieurs médecins et qu'à ce jour et à sa connaissance, il n'y a pas de projet de maison de santé à Aubigny.

De plus, Pascal VILAIN exprime la crainte que le projet de maison médicale d'Argent soit sous-dimensionné.

Madame le Maire ne souhaite rien de pire que trois médecins installés dans la maison médicale d'Argent et rappelle que beaucoup de grandes structures médicales demeurent vides malgré les millions mis sur la table. Il en va de même d'autres dispositifs.

Ainsi, la Région a créé, en 2021, un GIP pour recruter des médecins salariés. Or, cela ne fonctionne pas vraiment car sur 650 postes budgétés seuls une cinquantaine de postes ont été pourvus et cela ne concerne, en majorité, que des médecins en fin de carrière.

## RAPPORT DU MAIRE ET DES ADJOINTS

### Anne CASSIER

#### Point sur les travaux

**Forage des Romillons :** la réunion de démarrage des travaux a lieu demain matin avec les entreprises titulaires du marché. Les travaux devraient débuter dans un mois avec de l'eau provenant du forage des Romillons distribuée aux argentais à partir du mois de mai.

**Cabinet médical :** Les travaux devraient durer 6 mois avec un démarrage prévu fin octobre, soit une livraison du cabinet prévue en mars.

**Rond-point de la Marine :** nous avons enfin trouvé une entreprise qui a accepté de réaliser ces travaux qui sont en cours depuis cette semaine.

**Petite route de Blancafort :** un tracteur a emporté le pont de l'Oizenotte. Nous avons rendez-vous demain avec un maçon pour établir un devis. Ces travaux seront envoyés à l'assurance du responsable.

**Travaux de voirie :** lancement de l'étude Voirie.
La commission Travaux et Finances qui s'est tenue le 11 septembre dernier a fait un arbitrage des travaux qui vont être réalisés dans le cadre budgétaire de l'exercice 2025, il s'agit de la pointe du boulevard de Verdun ainsi que l'avenue du Parc des sports jusqu'au rond-point de Marty.



COMMUNE D'ARGENT-SUR SAULDRE

**Travaux station d'épuration** : les travaux de réparation du bassin aération vont être lancés car nous avons obtenu une subvention de 45 436 euros au titre de la DETR 2025.

**Enlèvement des arbres tombés dans la rivière :** cette opération qui n'avait pas pu être menée au cours de l'hiver en raison de la pluie va avoir lieu les 29 et 30 septembre prochain

**Stade Grousseau :** les travaux de mise en conformité rendus nécessaires par le passage en D1 de l'équipe du CSA sont terminés. Il est à noter que le CSA a repeint les rambardes grâce au concours de ses bénévoles.

**Méridienne à vélo – V48 :** Une réunion de chantier s'est tenue à Argent cette semaine. Les travaux vont commencer à Argent la semaine prochaine. Les travaux consistent à créer une voie verte de 3 mètres de large, en béton bitumeux. De chaque côté de la piste, une bande enherbée sera conservée pour le passage des chevaux. L'enrobé sera posé au printemps comme prévu.

**Pont de Montoux :** une grenade a été sortie du canal par un pêcheur à l'aimant. Elle représente peu de danger selon les gendarmes. Les services des démineurs ont toutefois été sollicités. Le dessous du pont a été rendu inaccessible.

### Stéphane BORDIER

**Journées du patrimoine** : malgré la pluie, le succès a été au rendez-vous cette année encore avec l'atelier poterie et l'atelier graphe de Psy'Loz. Ce sont 120 personnes qui ont visité le musée. Les ventes de poteries se sont élevées à 1 200 euros.
Eglise : Présentation des travaux de l'église en image et concert de la Chorale
Stéphane BORDIER tenait à remercier toutes les personnes qui ont encadrées bénévolement cet évènement, tout au long du weekend.

**Bilan de la saison estivale :**

- Musée : 1 860 entrées au cours de la saison d'avril à septembre. Cette importante fréquentation résulte pour partie du succès remporté par l'exposition Barbie qui a eu les honneurs du journal télévisé de France 3. L'exposition du grapheur Psy'Loz a aussi trouvé son public avec ses œuvres.
- Petits bateaux : 101 ventes en 2025
- Concert du 13 septembre : malgré une météo pluvieuse ayant obligé les musiciens à jouer dans la salle Jacques Prévert, ce fut un moment de qualité et très agréable de la saison culturelle.

### Gaëlle GIRAUD

Le centre de loisirs et la maison des jeunes ont eu une forte fréquentation cet été comme à l'accoutumée.

Mairie d'Argent-sur-Sauldre - Place de l'Hôtel de Ville - 18410 Argent sur Sauldre
Tél : 02.48.81.50.60 - Fax : 02.48.81.50.65 courriel : mairie@argentsursauldre.fr
Visitez notre site : www.argentsursauldre.fr

Les effectifs de la rentrée sont très satisfaisants :

- Ecole maternelle :
  Classe de petite section/moyenne section : 27 élèves
  Classe de petite section/grande section : 27 élèves
- Ecole élémentaire :
  CP/CE1 : 26 élèves
  CE2/CM1 : 27 élèves
  CM1/CM2 : 25 élèves

Le Forum des Associations a réuni 15 associations et de nombreux visiteurs début septembre.

**Philippe STROOBANT**

Sécurité aux abords des écoles : il faudrait mener une campagne de sensibilisation des parents et faire de la pédagogie afin d'éviter certains comportements dangereux.

Avenue Théophile Pellé : le revêtement est en cours de réfection. Un nouveau comptage des véhicules et des contrôles de vitesse vont être menés par les services du Département.

**Sophie ESPEJO**

La prochaine commission Communication se tiendra le 8 octobre prochain pour travailler sur le bulletin municipal de l'hiver 2025.

**Manifestations :**

**Salon du livre 2025**
Concours créatif à la bibliothèque du 20 septembre au 18 octobre 2025

Enquête interactive « Qui a refroidi Lemaure ? » du 22 septembre au 29 octobre 2025

**Cinéma** : 2 séances sur le thème de la nature :

24 octobre 2025 : Donne-moi des ailes
29 octobre 2025 : Le Roi Lion

**« Scène détournée »** de la Maison de la Culture de Bourges : spectacle Chifumi pour jeune public à la bibliothèque le 22 octobre 2025.

**Chœur de Crimée** : le 5 novembre 2025 à l'église Saint André

**Randonnée organisée par l'association du Don du sang :** le 12 octobre 2025 dans le cadre d'Octobre rose.



COMMUNE D'ARGENT-SUR SAULDRE

**Jean François CARCAGNO**

**Etang du Puits**

- **Baignade**

Les difficultés rencontrées cet été, sont liées à la gestion différente de la situation dans le Loiret et le Cher par l'ARS et à des analyses plus pointues menées dans le Cher.

La présence des cyanobactéries n'est pas uniquement due à une entrée d'eau du canal. La température de l'eau le 28 juin était de 28°, ce qui est totalement inhabituel et les conditions météo sont aussi en cause.

- **Faucardage :** les actions de faucardage n'ont qu'un effet temporaire qui parfois ne dure qu'une dizaine de jours avant que les algues reviennent.

- **Présence de camping-cars :** elle est interdite sur le site, par arrêté municipal datant de 2023 qui n'a fait que confirmer l'arrêté ministériel de 1995 règlementant le site de l'Etang du Puits.

- **Contrôles du respect des sens interdits :** ils sont désormais menés aussi bien dans le Loiret que dans le Cher, indifféremment par la police intercommunale du Loiret ou la brigade de gendarmerie du Cher.

- **Chenilles :** il n'y a pas eu de problème cette année malgré l'absence de traitement, la présence des mésanges commence à porter ses fruits.

- **Digue de l'Etang :** le nouveau contrôleur de la DREAL est plus pointilleux et a demandé une mise à jour du planning des travaux à mener. Un cabinet d'études a fourni un calendrier prévisionnel des travaux sur le vannage de fond et demi-fond :

  2026 : Etude des vannes et des fuites du côté Cerdon
  2027 : Travaux sur les vannes

**Pascal VILAIN** demande quelle est la nature des travaux dans le centre bourg, rue Nationale. Madame le Maire explique qu'il s'agit du raccordement d'un compteur d'eau réalisé par le service de l'eau. La durée prévue est de 2 jours.

**Elisabeth MAUROY** demande le nom de l'artiste qui a réalisé une fresque sur le mur du Pôle musical. Madame Le Maire explique qu'il s'agit d'une fresque non autorisée dont on ne connait pas l'auteur.

**Denis GIRAUD** revient sur les Obligations Légales de Débroussaillement (OLD) qui font suite aux incendies dans le département et la reconnaissance du massif Sologne comme étant une zone à risque.

Mairie d'Argent-sur-Sauldre - Place de l'Hôtel de Ville - 18410 Argent sur Sauldre
Tél : 02.48.81.50.60 - Fax : 02.48.81.50.65 courriel : mairie@argentsursauldre.fr
Visitez notre site : www.argentsursauldre.fr

La communauté de communes Sauldre et Sologne a mené une campagne d'information et de communication qui a été relayée par la commune et un envoi de courrier aux propriétaires de la commune concernée par cette obligation (ouest de la commune).

Des réunions ont eu lieu pour expliquer le dispositif aux personnes intéressées dans différentes communes.

**********

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 36.

Date d'affichage en mairie : 29 Septembre 2025

Les délibérations et pièces annexes sont consultables en mairie, aux heures et horaires d'ouverture du public.

| | |
|---|---|
| Président de séance : Mme Anne CASSIER | |
| Secrétaire de séance : M. Guy LANDRY | |

MAIRIE D'ARGENT-SUR-SAULDRE 18410 (Cher)